

Demierre Daniel  
La Clamogne 12

Marsens, le 6 juin 2012

1633 Marsens

Commune de Marsens

1633 Marsens

**Concerne: votation**

Madame, Monsieur, bonjour,

Je vous informe que, étant absent, je ne pourrai malheureusement pas participer votations fédérales du 17 juin prochain et vous prie de m'en excuser.

Cela est dû au fait que des traditions populaires en matière de vote dans ce pays ont été supprimées. Nous avons le droit de déposer notre enveloppe de vote directement dans l'urne de vote au bureau communal les dix jours précédents le vote. Renseignement pris auprès de l'administration, cela n'est plus possible.

D'autre part le bureau de vote n'est ouvert plus que le dimanche de 10h30 à 12 heures. Avant l'introduction du vote par correspondance, nous avons la possibilité de voter également le samedi en fin d'après-midi. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et je le regrette. Je constate que les personnes qui ont des horaires de travail irréguliers ne peuvent se rendre au bureau de vote avec ces nouvelles dispositions.

Je ne considère pas que le vote par correspondance peut garantir l'anonymat et le secret de vote, c'est pourquoi je ne peux pas l'utiliser. Aussi, je n'accepte pas de signer l'enveloppe qui contient mon vote, à mon avis un vote ne se signe pas.

Je regrette cette évolution car, si le vote par correspondance permet à de nombreuses personnes qui ne se seraient pas exprimées de le faire, il n'est un plus que si il ne se fait pas au détriment des gens qui se rendent aux urnes et qu'il n'encourage pas la fermeture des bureaux de vote.

Une démocratie se doit de tout entreprendre pour que le peuple puisse s'exprimer et faciliter son vote. Les diminutions du droit de vote vont à l'encontre de ce principe et ont une conséquence directe sur l'expression de la volonté populaire. Personnellement je me sens attaqué dans mes droits de citoyen, de m'exprimer et d'aller voter. La fermeture des bureaux de vote est un des nombreux et malheureux signes de l'affaiblissement de la démocratie dans notre pays. C'est pourquoi je vous demande de rétablir les droits démocratiques que nous avons perdus, en ré-ouvrant les locaux de vote aux heures supprimées, soit 10 jours avant le vote au bureau communal et le samedi en fin de journée. Si ce n'est pas en votre pouvoir, je vous prie de m'aider à obtenir à nouveau ces droits et de me soutenir dans ma démarche. Merci.

En vous remerciant pour l'attention que nous portez à mon courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes bonnes salutations.